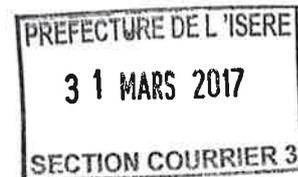


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 25  
Votants : 29

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 16 mars 2017

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Jean Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET,  
Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET,  
Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-  
Christophe la Grotte); Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ;  
François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière) ;  
Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Bertrand  
PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI,  
Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre  
d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET,  
Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : PLAGE D'OUVERTURE PEAGE DU CIRQUE  
DE SAINT MEME**

Pouvoirs : Gérard ARBOR à Jean Paul CLARET, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Martine  
MACHON à Patrick FALCON, Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière de gestion du Cirque de Saint Mème,

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser le stationnement des véhicules sur les parkings du cirque de Saint Mème,

**CONSIDERANT** la proposition, ci-dessous, pour la mise en place d'un stationnement payant au cirque de Saint Mème  
de 9h du matin à 17h selon les périodes d'ouverture suivantes :

- Tous les dimanches et jours fériés du 30 avril au 11 juin 2017,
- Tous les samedis et dimanches du 17 juin au 09 juillet 2017,
- Tous les jours, du 14 juillet au 20 août 2017,
- Les dimanches 27 août, 3 et 10 septembre 2017.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **VALIDE** l'application des modalités d'ouverture du péage présentées, ci-dessus.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 24 mars 2017,

Le Président

  
Denis SEJOURNE